**Demande de prêts et reproductions**

**1** - Faire une demande de prêt

Toute demande de prêt doit être adressée à l'intention de :
Fabrice Hergott
Directeur du Musée d'art moderne de Paris
11 avenue du Président Wilson
75116 Paris

Les demandes peuvent être transmises par voie digitalisée à l'adresse suivante :
prets.mam@paris.fr

Merci de ne pas utiliser cette adresse pour tout autre correspondance liée aux prêts ou pour toute question liée aux prêts en cours.

Toute demande doit être formulée dans un délai minimum de 9 mois avant l'ouverture de l'exposition.

Informations à transmettre ;
-Nom et adresse de l'institution organisatrice
-Nom et adresse complète du lieu d'exposition (circulations éventuelles)
-Titre de l'exposition et commissariat
-Date du début et fin de l'exposition
-Contenu de l'exposition
-La liste des œuvres demandées avec n° d'inventaire
-Facility report (conditions de présentation et de sécurité des lieux d'exposition) lors de la première demande
-Coordonnées complètes de la personne en charge du dossier

**2** - L'examen de la demande

Chaque demande de prêt est étudiée lors d'un comité qui a lieu environ toutes les 6 semaines.

En 2024, les comités auront lieu aux dates suivantes :
30 janvier
19 mars
28 mai
9 juillet
19 septembre
14 novembre

En cas d'avis favorable ou défavorable, un courrier du directeur est transmis à l'organisme emprunteur. Dans le cas où la demande est acceptée, le courrier indique le contact du conservateur référent pour le suivi du dossier.

En cas de modification de la demande (prêt supplémentaire), modification de dates au de lieu, un nouveau courrier doit être impérativement adressé à la direction du Musée d'art moderne de Paris le plus tôt possible.
En cas d'annulation, les frais engagés sont dus (encadrement, restauration). Toute modification est réexaminée en comité.

**3** –Les frais liés au prêt

Les frais d'emballage, de transport et convoiement de l'œuvre, d'assurance, d'encadrement, de duplication de vidéo, de fournitures liées à l'activation des œuvres et d'installation sont pris en charge par l'emprunteur. Des frais de restauration peuvent éventuellement être à la charge de l'emprunteur, après concertation avec le conservateur référent.

**4** -Contact :

Hélène Leroy, responsable des collections : helene-florence.leroy@paris.fr
Claire Böhm, responsable de la régie des œuvres, collections et expositions : claire.böhm@paris.fr
Maïlys André, assistante de M. Fabrice Hergott : mailys.andre@paris.fr

**5** -Demande de reproductions

La commande de reproductions photographiques d'œuvres protégées par le droit d'auteur doit être adressée par l'Emprunteur à l'Agence photographique de la RMN-GP aux coordonnées suivantes :

gladys.pilastrini@rmngp.fr
Agence photographique de la RMN
254-256, rue de Bercy
75577 PARIS Cedex 12
tél : 01 40 13 46 83

Les conditions financières de mise à disposition des reproductions sont déterminées avec L'Agence photographique de la RMN-GP, tiers au contrat de prêt, directement entre cette dernière et l'Emprunteur, par voie d'accord séparé.

À titre d'information, il est précisé que la diffusion auprès de la presse, dans le cadre de la promotion de l'exposition, est autorisée gracieusement par l'Agence photographique de la RMN-GP dans la limite de trois documents photographiques.

La commande de reproductions photographiques d'œuvres appartenant au domaine public doit être adressée au Service Informatisation et Numérisation de l'Établissement Public Paris Musées :
photo.parismusees@paris.fr